

APPEL À CANDIDATURES

16^e SALON

2026

RUE des MÉTIERS d'ART

NONTRON

Périgord (24)

23, 24 & 25
OCTOBRE

DÉCORATION

MODE

ARTS DE LA TABLE

+ DE 30 CRÉATEURS

EXPOSITION - VENTE

ATELIERS

PÔLE
EXPÉRIMENTAL
MÉTIERS
D'ART
NONTRON

metiersdartperigord.fr

entrée + tombola = 2€

05 53 60 74 17 - contact@metiersdartperigord.fr



Créations : M. Lebouteiller, Les Enfumées, C. Courant, A. Blanchet, K. La Moigne. Conception : PEMA 2025, charte par Benjamin Rollin. Fonte : Megalopolis Extra par Smittery. Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron, association loi 1901, Château 3 avenue du Général Leclerc, 24300 Nontron. Imprimée par : Nouvelle Imprimerie Moderne, 29 Rue des Jacobins, 24000 Périgueux.



Nontron, le 12 février 2026

APPEL À CANDIDATURE

16^e Salon des métiers d'art : **Rue des Métiers d'Art**
23, 24 et 25 octobre 2026, à Nontron (24, Dordogne)

Madame, Monsieur,

Le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin organise, les 23, 24 et 25 octobre prochains, la 16^e édition de son salon, Rue des Métiers d'Art.

Rue des Métiers d'Art est **un salon haut-de-gamme, réservé aux professionnels métiers d'art**.

Ce salon exigeant est aussi très vivant. Il se tient **en centre-ville** de Nontron : les stands sont répartis dans différents lieux couverts (halle de la Mairie et chapiteaux avec stands). Il est complété par la Boutique Métiers d'Art située dans le centre-ville de Nontron ainsi que des ateliers-boutiques.

À l'écoute des professionnels métiers d'art, nous veillons à améliorer chaque année votre installation et l'accueil du public en fonction des remarques des exposants.

Nontron est une petite ville de Dordogne-Périgord, située au cœur de la Nouvelle-Aquitaine. La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, labellisée « Ville et Métiers d'Art », est reconnue à un niveau national pour son soutien aux métiers d'art, notamment au travers des actions du **Pôle Expérimental des Métiers d'Art** (expositions et animations toute l'année, sensibilisation, résidences de design, Boutique Métiers d'Art, etc.) :

www.metiersdartperigord.fr - www.instagram.com/polemetiersdart_nontron

<https://www.facebook.com/poleexperimentalmetiersdart/>

<https://www.linkedin.com/company/pole-metiersdart-nontron>

<https://www.facebook.com/RuedesMetiersdArtNontron/>

En moyenne, 2000 visiteurs et clients parcourent Rue des Métiers d'Art chaque année. Venus de Nouvelle-Aquitaine et de région parisienne, **ce public averti** se déplace spécialement pour découvrir vos créations.

Le salon fait l'objet d'**une communication importante et ciblée**.

Nous souhaitons offrir à nos visiteurs et clients **un aperçu de l'excellence et de la diversité des métiers d'art**, c'est pourquoi nous vous invitons à présenter votre candidature pour l'édition 2026 de Rue des Métiers d'Art. Une trentaine de créateurs seront retenus.

Complétez le dossier ci-joint et renvoyez-le-nous **avant le 31 mars 2026**.

Nos critères de sélection seront l'excellence des savoir-faire, l'esthétique, la créativité et l'innovation. Nous veillerons également à assurer la diversité des métiers présentés.

Dans l'attente de votre candidature, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Sophie Rolin
Directrice du PEMA

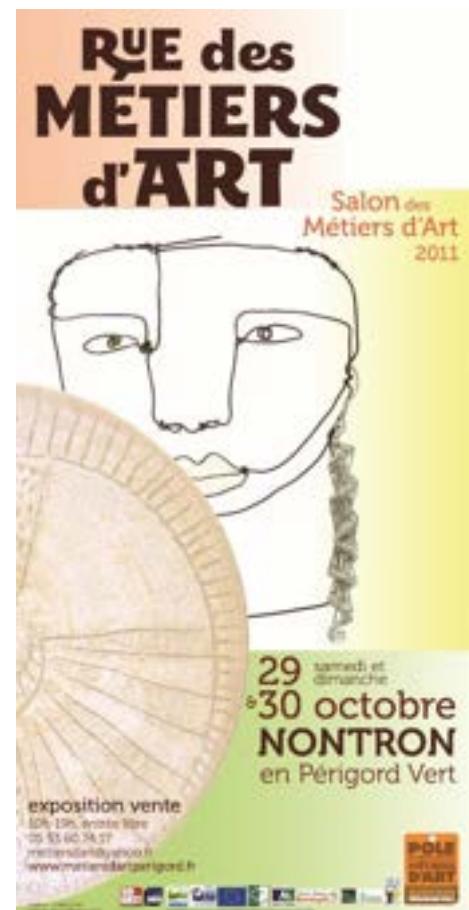
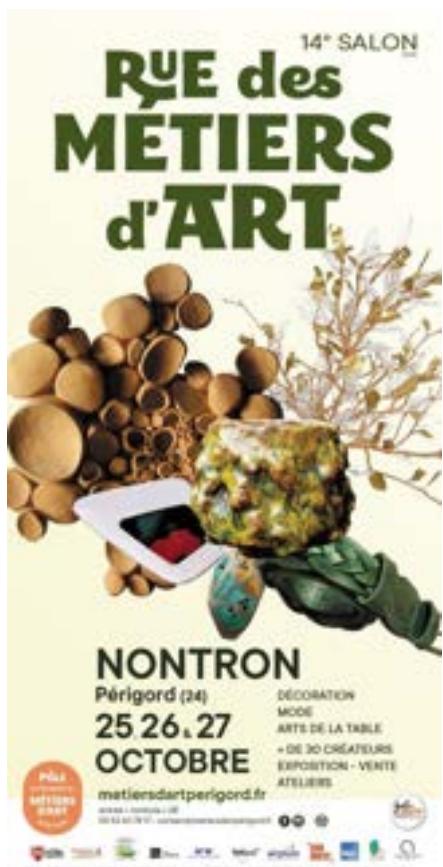


LE SALON EN BREF

- 30 exposants professionnels des métiers d'art.
- **DES CRITÈRES DE SÉLECTION RIGOUREUX**
Excellence des savoir-faire, esthétique, créativité, innovation.
- Equilibre et diversité des métiers.
- Nomenclature des métiers d'art et exigence de statut professionnel à jour.
- **ORGANISATION** : Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin.
- Avec le soutien de la CCPN, de Nontron, de la Dordogne, de la Nouvelle-Aquitaine et de partenaires privés.
- Avec le soutien d'Ateliers d'Art de France.
- La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est Ville et Métiers d'Art.
- **2000 VISITEURS** en moyenne.
-
- **Amateurs éclairés et public averti** venant essentiellement de Nouvelle-Aquitaine et région parisienne.
- **COMMUNICATION importante et ciblée** :
 - Insertions et tirés-à-part dans la presse papier et radio,
 - Affichages abribus et réseaux urbains.
 - Affiches, cartons d'invitation, dépliants, flyers.
 - Lettres d'infos, internet et réseaux sociaux
- **HORAIRES** : vendredi 23 octobre : 14h-19h
Samedi 24 octobre : 10h-19h
Dimanche 25 octobre : 10h-18h
- **Entrée** : 2,00€, gratuit pour les moins de 16 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.
- Accès gratuit à l'espace Voie des Tanneurs.
- Des démonstrations et ateliers (rémunérés).
- **TARIF exposants** : **75,00€ + 10% du chiffre d'affaire réalisé sur le salon (virement ou chèque à l'ordre du PEMa).**
- **LES STANDS** : ils vous sont attribués par l'organisation qui tient compte de vos besoins.
Sous chapiteaux couverts, lumineux et allée abritée pour le public : 3x3m avec 3 spots et branchement électrique.
Sous la halle de la Mairie : 4x2m avec branchement électrique.
Gardiennage.
- **ACCUEIL** : Espace détente. Dans la mesure du possible, nous logeons gracieusement les exposants venant de loin. Les conjoint(e)s des exposants devront s'acquitter des frais de logement.
- **CONTACT** : Marine VANDENDORPE – Accueil des professionnels
info@metiersdartperigord.fr - 05 53 60 74 17



QUELQUES VISUELS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES



Rue des Métiers d'Art - salon – 23, 24 et 25 octobre 2026, Nontron.



DOSSIER DE CANDIDATURE - Rue des Métiers d'Art

Les 23, 24 et 25 octobre 2026 à Nontron

à retourner **AU PLUS TARD le 31 mars 2026** à l'adresse suivante :

Pôle Expérimental des Métiers d'Art
Château, 3, avenue du Général Leclerc
24300 Nontron

Coordonnées

Nom de l'entreprise, de l'atelier ou de votre marque commerciale :

Nom et prénom :

Métier :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

inscrit sur facebook Instagram LinkedIn

Si vous souhaitez que certaines de ces coordonnées restent confidentielles, merci de nous préciser lesquelles :

Statut (le salon est réservé aux créateurs métiers d'art titulaires d'un statut professionnel)

Artiste-auteur

Artisan

Profession libérale

autre :

Etes-vous adhérent à Ateliers d'Art de France ? oui

non

Adhérez-vous à une autre organisation professionnelle ? Laquelle :

Numéro de SIRET / SIREN / RCS :

Numéro de police d'assurance :

Joignez les copies de votre enregistrement statutaire ET de votre notification de cotisations Urssaf ou de votre attestation de versement des cotisations sociales.

Merci de fournir votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Présentation de votre travail :

Décrivez et documentez votre démarche et votre parcours (joindre tout document utile).

Joignez un minimum de 5 photos haute-définition, uniquement par mail à

info@metiersdartperigord.fr en indiquant le prix et les dimensions de chaque pièce.

Quel est votre éventail de prix ? de _____ à _____ €

Accepteriez-vous de faire des démonstrations ? : oui non (voir les conditions dans le règlement)

Fait à :

Signature

Le :

N'oubliez pas de lire et signer le règlement intérieur, vous y trouverez des informations indispensables, et de joindre et un chèque d'inscription de 75,00 € !

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE !

NOTA BENE : Si vous souhaitez que le dossier vous soit retourné en cas de refus, merci de joindre une enveloppe timbrée.



RÈGLEMENT D'EXPOSITION DU SALON

Rue des Métiers d'Art

23, 24 et 25 octobre 2026

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

Le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin, en partenariat avec la commune de Nontron et la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, organise un salon de créateurs et entreprises Métiers d'Art dans le centre-ville de Nontron (24). Hébergé sur plusieurs sites couverts, ce salon, intitulé Rue des Métiers d'Art, constitue un parcours vivant autour de la place centrale de Nontron.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le salon est organisé par le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin dont le siège administratif est au Château de Nontron, 3, avenue du Général Leclerc, 24300 NONTRON. Il est le seul interlocuteur contractuel pour le salon.

En signant le présent règlement, les exposants en acceptent toutes les prescriptions ainsi que toutes celles que des circonstances particulières ou nouvelles imposeraient. Ils s'engagent en outre à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, notamment la législation du travail.

L'organisateur pourra amender ou modifier le présent règlement en l'apparition de circonstances particulières ou nouvelles.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce à la seule discrétion de l'organisateur sans aucune mise en demeure.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le choix des participants est du ressort des organisateurs. **La liste des participants sera communiquée, par mail, en mai 2026. Les dossiers de candidature seront examinés par le comité de sélection.** Si la candidature est refusée, il n'aura pas à justifier de sa décision et détruira le chèque de 75,00 €.

Cette manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice des Métiers d'Art (arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art). Au moment de l'exposition, chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales (Urssaf ou autres).

Les pièces présentées et proposées à la vente sont strictement produites par le professionnel exposant et doivent correspondre, en qualité, aux pièces proposées lors de la sélection.

Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter le professionnel au moment du déballage.

Chaque créateur devra être personnellement présent sur son stand. Aucune activité de revente n'est autorisée. Si le professionnel métiers d'art réalise une démonstration prévue dans l'animation, les organisateurs assureront une présence exceptionnelle sur ce stand.

En fin d'exposition, l'exposant doit remettre la liste des acheteurs identifiés qui compléteront le fichier clients en vue des prochains salons.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif d'intérêt général notamment pour des raisons de sécurité ou bien en cas de force majeure.

FRAIS

- **Les frais d'inscription s'élèvent à 75,00 euros TTC versés par chèque à l'ordre du PEMa, acquis en cas de désistement. Merci de joindre le chèque à votre dossier de candidature,** il sera encaissé en septembre, il sera détruit si votre candidature n'est pas retenue.

- **Tous les exposants (y compris ceux qui feront des démonstrations) devront s'acquitter, au bénéfice du PEMa, d'un pourcentage de 10% du chiffre d'affaire** (ventes et commandes) réalisé pendant le salon.

Ces frais de participation permettent de financer le stand, des plaquettes de communication (envoyées à l'exposant avant la tenue du salon), les actions promotionnelles (affichage, relations presse, achat d'espace presse etc.), l'électricité, l'aménagement des espaces, les frais techniques, le gardiennage, le nettoyage etc.

PROGRAMME DE DÉMONSTRATIONS DES SAVOIR-FAIRE

- L'équipe du Pôle prépare un programme de démonstrations des savoir-faire en fonction de vos propositions.
- Les frais d'inscription seront offerts aux personnes retenues pour les démonstrations, elles devront toutefois s'acquitter du prélèvement de 10% du chiffre d'affaire réalisé sur le salon.
- Si votre proposition de démonstration est retenue, cela vous sera notifié par mail ou par courrier en septembre dernier délai. Au maximum 2 propositions seront retenues. Attention, il ne s'agit pas simplement de travailler sur son stand, les temps de démonstration comprennent une dimension pédagogique ; en revanche, nous ne vous demandons pas d'effectuer plus de 2h de démonstration par jour.

ASSURANCES ET RÉGLEMENTATION

Chaque participant doit souscrire une **assurance responsabilité civile professionnelle** et produire une attestation d'assurance aux organisateurs. L'exposant est fortement invité à souscrire une assurance pour ses biens propres sur la valeur des installations et contenus exposés qui ne seront pas assurés par ailleurs.

Le PEMA dispose d'une assurance responsabilité civile organisateur.

L'exposant autorise le PEMA à **utiliser librement et sans frais les photographies** fournies au moment de l'inscription, aussi bien pour les dossiers de presse que pour les éléments de communication du salon.

Des photographies des créations et des stands seront prises lors du salon. Ces photographies pourront être utilisées par le PEMA pour la promotion de l'événement dans ses différents organes de communication, la presse et autres publications sans que des droits d'auteurs soient versés aux professionnels métiers d'art dans le cadre de l'utilisation de ces photographies.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Des emplacements nus de 4x2m ou de 3x3m sont disponibles pour les exposants dans les lieux d'exposition répartis sur la Place de la Mairie (halle de la mairie en intérieur et chapiteaux en extérieur). Chaque emplacement dispose d'un branchement électrique. Les emplacements mis à disposition des exposants sont désignés par avance. Aucune contestation ou transferts internes ne sont acceptés.

Les emplacements sont délimités au sol. Chaque exposant s'adapte à cette surface et apporte le matériel nécessaire (vitrines, éclairage etc., conformes aux normes de sécurité) pour installer son stand dans des tonalités neutres (blanc, beige, gris). La décoration doit être ignifugée.

Afin d'organiser au mieux votre stand, vous serez informé de l'emplacement et de l'équipement exact de celui-ci courant septembre 2026. L'exposant s'engage à tenir compte et à **respecter les prescriptions qui lui seront indiquées** lors de la notification de son emplacement.

L'installation des stands ne doit en aucun cas, endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants et des visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures d'état (sols, murs, plafond, luminaires) et d'apposer sur celles-ci des fixations risquant de les endommager. De même, il est interdit à l'exposant d'entailer ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toutes détériorations causées par les installations des exposants ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par les services techniques de l'organisateur et mises à la charge des exposants responsables. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les cloisons ne pourront pas être repeintes.

Pendant la nuit, la halle est fermée et les chapiteaux sont surveillés par une société de gardiennage. Toutefois l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnées aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque ; il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

Les emplacements seront mis à disposition des exposants pour le montage de l'exposition à partir du vendredi 23 octobre à 8h. L'ouverture du salon aura lieu vendredi 23 octobre à 14h. Le démontage aura lieu dès la fermeture de l'exposition au public, c'est à dire le dimanche 25 octobre à partir de 18h.

Les horaires d'exposition sont les suivants :

Vendredi 23 octobre : 14h-19h

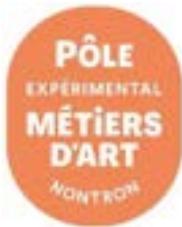
Samedi 24 octobre : 10h – 19h

Dimanche 25 octobre : 10h-18h

Lu et approuvé : le à.....

Signature :





**Pôle Expérimental des Métiers d'Art
de Nontron et du Périgord Limousin**
Château, 3 avenue du Général Leclerc, 24300 NONTRON
05 53 60 74 17 – contact@metiersdartperigord.fr

DROIT À L'IMAGE – AUTORISATION

Je, soussigné(e)
Demeurant
né(e) le

(nom et prénom)
(adresse)
(date de naissance)

autorise gracieusement le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin (désigné par « le Pôle »), dont le siège social est situé au Château, 3 avenue Général Leclerc 24300 Nontron, à utiliser - notamment par voie de reproduction, de représentation, de projection, et d'adaptation - mon image, pour l'exploitation des photographies et vidéos réalisées pendant le Salon Rue des Métiers d'Art 2026, et ce, dans tous médias, sur tous supports écrits et/ou audiovisuels et notamment :

- le site institutionnel du Pôle Expérimental des Métiers d'Art,
- les réseaux sociaux du Pôle (tel que Facebook, Instagram, ...)
- les dossiers de presse, la presse (magazines, journaux et audiovisuels ...),
- tout ouvrage (livre, brochure, catalogue ...) édité par ou pour le compte du Pôle,

Les photographies/vidéos ne seront pas utilisées pour un usage commercial.

L'autorisation accordée ci-dessus est consentie pour le monde entier, pour la durée de la protection légale accordée aux dites photographies/vidéos d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée. La présente autorisation est régie par la Loi française.

Je déclare avoir pris connaissance préalablement à la signature de la présente autorisation de l'article 9 du Code Civil français ainsi que des dispositions relatives à la protection des données personnelles reproduites ci-dessous et renonce à toute réclamation relative à la présente autorisation.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* ») :

Article 9 du Code Civil Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.

Les informations fournies dans la présente autorisation ne feront l'objet d'aucun traitement informatique et resteront strictement confidentielles.

Protection de vos données personnelles.

La collecte de vos nom(s), prénom(s) et adresse(s) e-mail, (ci-après les « Données ») est destinée exclusivement à recueillir votre autorisation quant à la cession de votre droit à l'image et son utilisation dans les conditions définies ci-dessus.

Les informations fournies dans la présente autorisation feront l'objet d'un traitement sous la responsabilité du Pôle Expérimental des Métiers d'Art. Vos Données seront conservées pour la durée prévue par l'autorisation. Vos Données seront alors supprimées ou archivées afin de respecter nos obligations légales de conservation. Dans les conditions posées par le droit applicable à la protection des données personnelles, vous pouvez à tout moment faire valoir vos droits sur vos Données, à savoir : demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de vos Données, ou en restreindre le traitement ou vous y opposer. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant vos Données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Pôle à l'adresse suivante : contact@metiersdartperigord.fr. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès de votre autorité de protection des données en cas de violation présumée des règles de protection des données qui vous sont applicables, telle la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en France.